

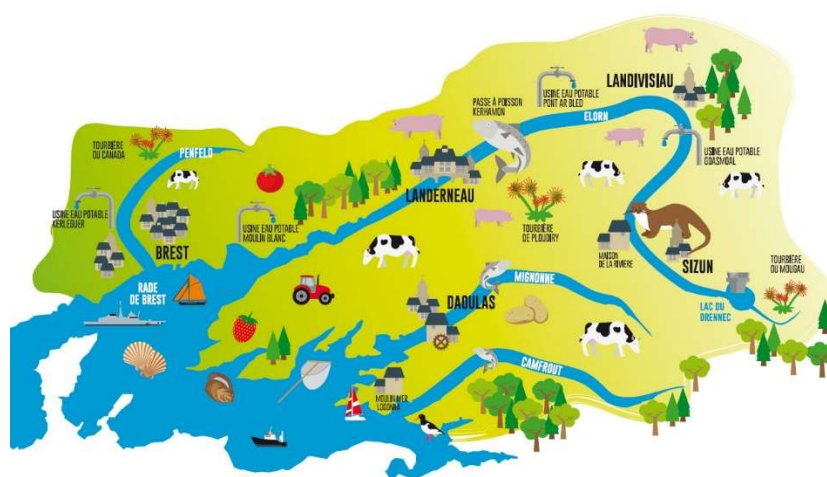


FEUILLE DE ROUTE DU SAGE ELORN

PERIODE 2026-2030

Validée par la Commission Locale de l'Eau du Sage Elorn le 25 novembre 2025

et par le Comité Syndical du Syndicat de Bassin de l'Elorn le 19 décembre 2025



SOMMAIRE

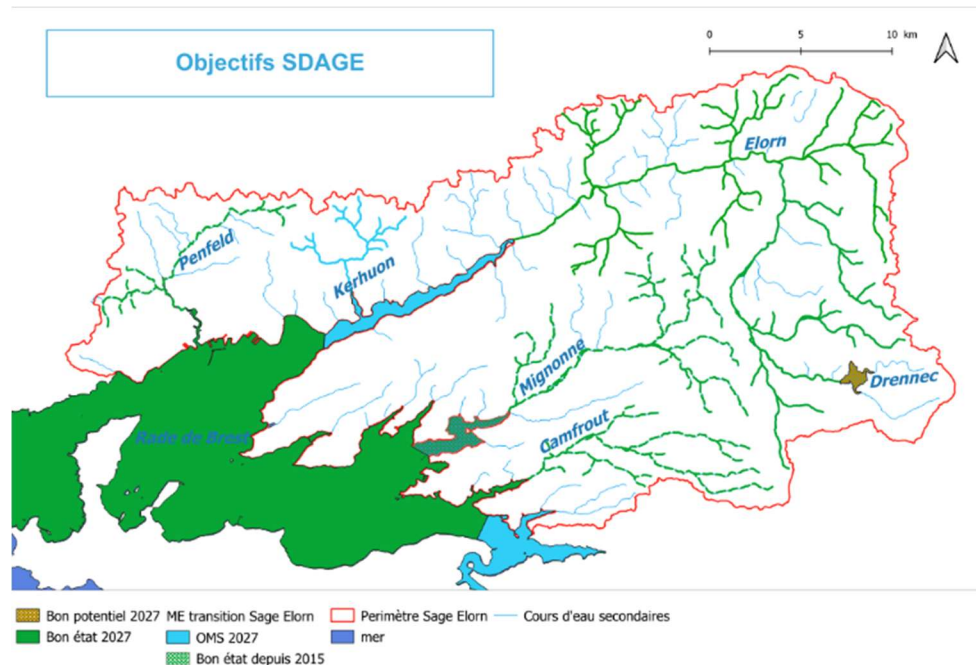
1. Fiche d'identité de la démarche du SAGE	2
1.1 Historique de la démarche du SAGE de l'Elorn.....	2
1.2 Gouvernance du SAGE Elorn.....	3
1.3 Programmes opérationnels sur le SAGE de l'Elorn.....	6
1.4 Les mutualisations et collaborations déjà mises en œuvre et engagées	6
1.5 Articulation SAGE Elorn / Contrats territoriaux / Accords de territoires.....	8
2. Programme d'actions pluriannuel de la CLE du SAGE Elorn	9
2.1. Chantiers prioritaires de la CLE.....	9
2.2. Démarches structurantes :.....	10
2.3. Actions ciblées sur les enjeux du SAGE :.....	14
2.4. Articulation du SAGE avec les procédures environnementales au niveau local, régional ou national	18
2.5. Accompagnement des démarches territoriales et synergie (contrats territoriaux (CT) – accords de territoire (AdT)).....	18
2.6. Cartographie des gouvernances du territoire.....	18
2.7. Implication dans le cycle de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)	19
3. Calendrier et budget prévisionnel pluriannuel.....	20

SAGE Elorn

L'objectif de cette feuille de route est de permettre à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Elorn de construire une vision partagée - entre les membres de la CLE et sa structure porteuse – de sa stratégie d'action sur les 5 ans à venir (2026-2030), avec un programme d'actions opérationnel sur 2-3 ans.

La feuille de route sert de référence à l'Agence de l'eau pour l'instruction des demandes d'aide financière dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence. Elle vise à favoriser de manière opérationnelle l'atteinte des objectifs environnementaux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et à améliorer l'efficacité des actions entreprises sur le territoire du SAGE. A l'échelle du territoire, le SAGE de l'Elorn, approuvé en 2010, demeure le document de planification de référence.

Le 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la période 2025-2030 s'inscrit dans la continuité du 11^{ème} programme avec pour objectif principal l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027. Les territoires en état moins que bon sont donc privilégiés, ce qui exclut l'Elorn et, dans le même temps, pose la question de la définition du « bon état » des masses d'eau au regard des réalités locales. En effet, en 2019, la rade de Brest était classée en bon état écologique puis en état indéterminé au vu de l'état des lieux des masses d'eau de 2025 (validation officielle prévue fin 2025). Le diagnostic environnemental réalisé dans le cadre de TerraRade a montré que la rade de Brest était sujette à de nombreux dysfonctionnements écologiques liés à des apports terrigènes.



Les objectifs d'atteinte du bon état devraient être atteints en 2027 pour l'Elorn mais avec plus d'inquiétude pour la rade de Brest.

Dans la proposition de classement provisoire de l'état des lieux 2025, qui est en cours de validation, hormis les masses d'eau de l'Elorn et la rivière de Kéroulé, les masses d'eau du Sage sont en bon état, voire très bon état écologique. La rade de Brest est indiquée, de façon provisoire, en état indéterminé. Le projet TerraRade devrait permettre de répondre aux questionnements sur l'état réel de la rade de

Brest en termes d'eutrophisation notamment, et sur les actions complémentaires à mettre en œuvre sur la rade elle-même et sur son bassin versant. De plus, les inquiétudes sont nombreuses concernant l'atteinte du bon état de l'Elorn comme de la Rade de Brest, au vu d'une conjoncture qui risque d'accélérer de profondes mutations de systèmes agricoles et qui pourrait conduire à la perte de prairies, au profit de grandes cultures. De tels changements de pratiques, avec notamment une augmentation des cultures de pommes de terre, sur les secteurs amont de notre territoire identifiés à aléa érosif fort à très fort, engendreraient une fragilisation des sols, et donc, à terme, une augmentation des flux de matières (azote, MES, produits phytosanitaires...) des parcelles vers les cours d'eau et vers la mer, avec un risque de baisse de qualité de l'eau. De tels phénomènes pourraient être accentués avec les évolutions climatiques en cours en lien avec une intensification des épisodes de fortes pluies en hiver et sur l'année. Il ne faut pas oublier que l'Elorn est une des principales rivières à saumon de Bretagne et ces pollutions récurrentes fragilisent les frayères et la biodiversité.

Le 12^{ème} programme met également en avant l'adaptation des territoires face au changement climatique. L'enjeu quantitatif est l'un des enjeux identifiés par le SAGE Elorn dès son élaboration. En effet, les différentes prises d'eau superficielles et souterraines permettent l'alimentation en eau potable d'environ 300 000 habitants sur le territoire du SAGE. Sans oublier les interconnexions existantes entre le SAGE de l'Elorn et le nord Finistère : SAGE du Bas Léon et Léon-Trégor.

En conséquence, la feuille de route pour 2026-2030 se décline autour de 5 démarches structurantes :

- La définition des volumes prélevables pour une diminution des prélèvements d'eau à horizon 2030,
- L'état des lieux du SAGE et sa possible révision en lien avec les services de l'Etat,
- Le projet TerraRade de reconquête de la qualité des eaux de la Rade de Brest,
- Le plan d'actions en réponse à la problématique de l'érosion,
- La préservation des milieux.

En parallèle de ces démarches, les actions entreprises dans le cadre du PAGD du SAGE seront poursuivies.

1. Fiche d'identité de la démarche du SAGE

1.1 Historique de la démarche du SAGE de l'Elorn

Le Syndicat de bassin de l'Elorn (SBE) s'est engagé en 1995 dans les programmes «Bretagne Eau Pure» dans sa zone de compétence avec, comme enjeu principal, la gestion des étiages et la sécurisation de l'alimentation en eaux brutes à partir de l'Elorn. Il s'est porté maître d'ouvrage d'une partie des actions prévues dans le Contrat de rade Elorn 2008-2010, faisant suite au Contrat de baie de la rade de Brest, coordonné et piloté par Brest métropole. Puis il a repris le portage à l'occasion de l'élargissement de son territoire d'intervention à l'ensemble du bassin versant du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Elorn, alors en construction. Parallèlement, les cours d'eau des bassins versants de l'Elorn, de la Rivière de Daoulas, du Camfrout et de Brest métropole (dont la Penfeld) ont bénéficié de programmes de restauration et d'entretien, auxquels se sont ajoutées des interventions sur les zones humides après réalisation des inventaires sur l'ensemble du territoire.

La démarche d'élaboration du SAGE de l'Elorn, engagée après la mise en place d'une Commission locale de l'eau (CLE) en décembre 2004, a débouché sur un projet que le Préfet a arrêté le 15 juin 2010. Les principales orientations, préconisations et prescriptions du SAGE ont servi à la construction d'un contrat territorial sur les périodes 2011-2014 puis 2015-2019. Celles-ci ont évolué afin de recentrer les actions, pour la période 2020-2024, sur les problématiques estuariennes et marines (pollutions bactériennes,

algues vertes, blooms phytoplanctoniques) et définir des sous-territoires prioritaires en fonction des différents enjeux.

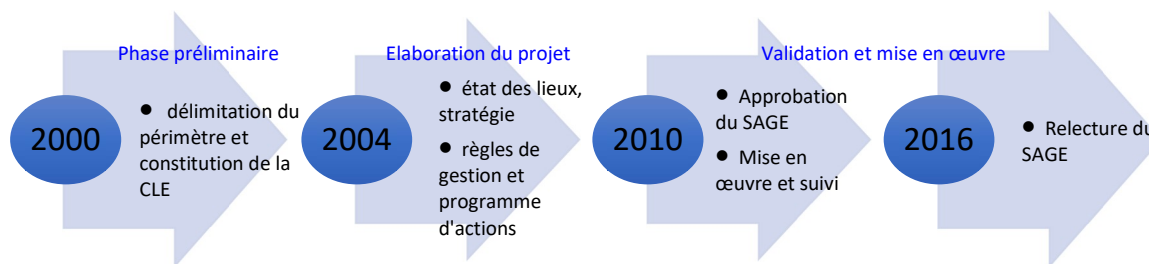
Le SAGE n'a pas été révisé depuis son approbation en 2010, la CLE ayant estimé que les SDAGE précédents n'avaient pas remis en cause les objectifs du SAGE de l'Elorn. Le nouveau décret du 2 décembre 2024 relatif aux SAGE impose une mise à jour de l'état des lieux au moins tous les 12 ans. Le SAGE Elorn devra donc engager cette mise à jour avant une éventuelle modification, révision totale ou partielle.

La structure porteuse du SAGE est le Syndicat de bassin de l'Elorn, reconnu Etablissement public territorial de bassin (EPTB) en octobre 2008. Son territoire de compétence représente une surface de 726 km² pour environ 1 100 km de cours d'eau et rassemble près de 300 000 habitants avec une surface agricole utile de 360 km². Sa forte cohérence hydrographique a permis d'élaborer assez sereinement un SAGE qui a identifié trois enjeux majeurs :

- Enjeu 1 : qualité des eaux et satisfaction des usages qui en sont tributaires ;
- Enjeu 2 : qualité des milieux et aménagement du territoire ;
- Enjeu 3 : disponibilité de la ressource et gestion du risque d'inondations.

L'exutoire des ruisseaux du SAGE est la rade de Brest d'une superficie de 180 km², cet exutoire est partagé avec le SAGE de l'Aulne.

Les grandes étapes de préfiguration du SAGE de l'Elorn sont décrites dans le schéma ci-dessous :



1.2 Gouvernance du SAGE Elorn

Organisation de la CLE :

La CLE est composée de 36 membres répartis en 3 collèges :

- le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, des établissements publics locaux et de l'EPTB : 18 membres ;
- le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 13 membres ;
- le collège des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat : 5 membres.

Elle est assistée d'un bureau composé de 11 membres : 6 issus du collège des élus, 3 du collège des usagers et associations et 2 du collège de l'Etat.

La présidence de la CLE est portée depuis 2020 par monsieur Laurent Péron, président du SBE, maire du Relecq-Kerhuon et vice-président de Brest métropole chargé du littoral et des espaces sensibles. Messieurs Lénéïc Blandin, maire de La Roche-Maurice et élu communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas et Henri Billon, maire de Loc-Eguiner et président de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau sont les vice-présidents de la CLE.

Cellule d'animation :

Elle est basée à Daoulas dans les locaux du Syndicat de Bassin de l'Elorn.

Nom	Missions	ETP financement AELB	ETP autofinancé SBE
Valérie Yeuc'h	Chargée de mission du SAGE et animatrice de la CLE	1	
Philippe Rybski	Co-animateur de la CLE	0,5	
Gwenola Le Men	Technicienne milieu et suivi de la qualité des eaux		0,3
Nathalie Hall	Responsable administrative et secrétariat	0,4	

Structure porteuse :

L'équipe est composée de 11 agents avec des compétences diverses.

Le Syndicat de bassin de l'Elorn assure les missions suivantes :

- l'animation du SAGE, l'étude des dossiers IOTA, les avis sur les documents de planification, les suivis qualitatifs, les suivis des études, ...
- la mise en œuvre du programme sur les milieux aquatiques : lancement et suivi des études, des travaux, mise à jour de l'inventaire permanent des zones humides, la compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) déléguée par la CAPLD et la CCPL.
- la mise en œuvre d'un programme agricole sur les changements de pratiques : portage du PAEC Aulne Elorn 2023-2027 (animation des MAEC, communication, diagnostics, suivi) ; interventions foncières en amont de la retenue d'eau du Drennec ; appuis et conseils en agroécologie ; promotion du désherbage mécanique, actions de lutte contre l'érosion...
- le portage du programme Breizh Bocage : sensibilisation, préparation et suivi des travaux, participation aux actions de valorisation et communication.
- l'animation du site Natura 2000 Rivière Elorn : actions de restauration, suivis scientifiques, sensibilisation, veille environnementale...
- la gestion du soutien d'étiage de l'Elorn à partir de la retenue du Drennec afin de satisfaire les besoins pour la production d'eau potable et le fonctionnement biologique du fleuve côtier, mise en œuvre du respect du débit d'objectif d'étiage (DOE).
- la gestion du barrage et du site du Drennec (10 ha).
- la gestion des périmètres rapprochés des captages d'eau potable de la CAPLD et de l'usine de Pont Ar Bled pour BM,
- la gestion d'espaces naturels sensibles (ENS) sur des propriétés du Conseil départemental : actions de restauration, suivis scientifiques, sensibilisation...
- le co-portage du projet de contrat de baie TerraRade avec la localisation, au sein du SBE, de sa cellule d'animation.
- le suivi financier des programmes d'action, subventions, rédaction de comptes-rendus, les actions de communication et de sensibilisation.

Le SBE accueille également le chargé de mission TerraRade qui œuvre à l'animation du programme d'actions TerraRade visant à reconquérir la qualité des eaux de la rade de Brest.

Autres structures sur le territoire :

Les EPCI :

Le tableau suivant donne la liste des EPCI à fiscalité propre membres du Syndicat et précise leur participation à la gouvernance et aux actions menées par ce dernier dans le cadre du grand cycle de l'eau :

Nom	Observations
Brest métropole	<ul style="list-style-type: none">● Exerce depuis sa création les compétences « eau et assainissement » et les missions relevant aujourd'hui de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).● Participe aux actions d'animation sur le grand cycle de l'eau et à leur financement *
CAPLD	<ul style="list-style-type: none">● Exerce les compétences eau et assainissement.● A <u>délégué</u> la compétence GEMA au Syndicat de bassin de l'Elorn.
CCPL	<ul style="list-style-type: none">● Exerce les compétences eau et assainissement.● A <u>délégué</u> la compétence GEMA au Syndicat de bassin de l'Elorn.

* En collaboration avec le Syndicat de bassin de l'Elorn, Brest métropole porte également des actions de mise en œuvre du SAGE de l'Elorn (suivis de qualité d'eau et gestion des bases de données qualité dans le cadre du Réseau RADE, animations grand public, travaux d'entretien/restauration de cours d'eau et zones humides...) d'abord dans le cadre du contrat de baie de la rade de Brest puis des contrats territoriaux qui se sont succédés jusqu'en 2019. Ces actions ont cependant perduré depuis l'arrêt des contrats de territoire.

La CAPLD et la CCPL ont délégué la compétence GEMA au SBE. Les compétences « Eau et Assainissement » sont exercées par les EPCI ou des syndicats. La compétence Eaux pluviales est de la compétence de Brest métropole, de la CAPLD et de la CCPL, avec pour ces 2 EPCI une délégation vers les communes.

Le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA) :

Le Syndicat de bassin de l'Elorn collabore avec le PNRA dans la portion de territoire qu'ils partagent sur des thématiques variées liées à la trame verte et bleue, aux espaces naturels, à la biodiversité ou l'agriculture en lien avec le PAEC Aulne-Elorn ou le PAAT du PNRA. C'est ainsi que les agents du PNRA et du Syndicat travaillent conjointement sur différentes thématiques : gestion et suivi des espaces naturels sensibles (ENS), suivi post incendie sur la zone des Monts d'Arrée, gestion des plantes invasives littorales, suivi et groupes de travail pour les LIFE Landes et MARHA, accompagnement agricole pour la transition agroécologique.

Les partenariats associatifs :

Le Syndicat de bassin de l'Elorn a noué de longue date des partenariats avec des associations de son territoire, au premier plan desquelles on peut citer l'AAPPMA de l'Elorn, notamment pour la mise en œuvre et le suivi de l'entretien et de la restauration de l'Elorn et de ses affluents, mais aussi l'AAPPMA de Daoulas pour la réalisation de travaux sur les cours d'eau de son territoire.

D'autres partenariats ont été mis en œuvre avec la Maison de la Rivière et le Centre nautique de Moulin Mer dans le cadre de l'animation scolaire, et avec d'autres associations locales pour des missions liées à la mise en œuvre du SAGE. Le SBE collabore également avec les associations environnementales comme Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, le Groupe mammalogique breton ainsi qu'avec la Maison de l'Agriculture Biologique, le groupement des agricultrices et agriculteurs biologiques du Finistère, la FDGDON, ...

1.3 Programmes opérationnels sur le SAGE de l'Elorn

Programme Breizh Bocage

Le Syndicat porte et anime le **programme Breizh Bocage** depuis 2010. Des sous-territoires prioritaires ont été définis et font l'objet de diagnostics et d'animations. Chaque année, ce sont environ 6 km de talus et de haies qui sont réalisés dans le cadre du programme Breizh Bocage. En parallèle, des contacts ont été pris avec Bretagne Plants pour travailler conjointement et lutter contre l'érosion liée à la culture de pommes de terre de semence.

Programme Natura 2000 Rivière Elorn

Depuis 2011, le Syndicat est animateur du site **Natura 2000 « Rivière Elorn »**. A ce titre, il mène des actions de conservation et/ou de restauration des habitats ou espèces d'intérêt communautaire, met en place des suivis scientifiques, organise des actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires et contribue à la veille environnementale sur le territoire notamment via le suivi des évaluations d'incidences Natura 2000.

Depuis la validation du document d'objectifs du site Natura 2000, la politique de préservation de la biodiversité concernant les thématiques des espèces invasives et des risques de collision routière pour la Loutre d'Europe a été étendue à l'ensemble du territoire du SAGE. Le Syndicat a en effet constaté que de nombreuses actions perdaient de leur pertinence si elles restaient confinées au seul périmètre du site Natura 2000.

PAEC 2023-2027.

Les MAEC sont un outil essentiel pour la construction de la dynamique collective en permettant aux agriculteurs de s'engager dans des pratiques favorables à l'environnement répondant à nos enjeux environnementaux locaux partagés en lien avec l'eau et la biodiversité. Pour ce faire, une animation de terrain, au plus près des agriculteurs est essentielle. Ainsi, une convention de partenariat a été signée entre le SBE, l'EPAGA et le PNRA pour la mise en œuvre d'un PAEC commun. Le SBE et l'EPAGA ont été désignés par la DRAAF co-porteurs de projet. A ce titre, ils assurent en régie l'animation du dispositif. Le PNRA, lui, assure un appui technique, notamment en réalisant les plans de gestion sur les Landes. Le co-portage du PAEC a permis au SBE et à l'EPAGA de mutualiser des moyens techniques tout en gardant une simplification administrative et financière.

1.4 Les mutualisations et collaborations déjà mises en œuvre et engagées

A l'échelle du bassin versant du SAGE de l'Elorn

Une démarche ancienne

Comme cela a été rappelé précédemment, le Syndicat de bassin de l'Elorn est, depuis son origine, un outil d'impulsion et de mutualisation des politiques de l'eau sur son territoire. Il a porté l'élaboration du SAGE et assure depuis son entrée en vigueur la mise en œuvre de l'ensemble des opérations de bassin versant dans une démarche de mutualisation poussée des moyens, ceci en collaboration avec Brest métropole qui porte en propre la compétence GEMA ainsi que des opérations de sensibilisation, de communication, outil d'acquisition de données sur l'eau, etc.

La mise en œuvre de la GEMAPI

Le Syndicat de bassin de l'Elorn a conduit, pour son compte et celui des EPCI du territoire, une étude sur la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI. Celle-ci a abouti à de nouveaux modes de fonctionnement et à l'adhésion au Syndicat de la communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas et de la communauté de communes du pays de Landivisiau, qui lui ont confié, par délégation, la compétence GEMA. Le rôle du Syndicat comme porteur des missions liées aux volets milieux aquatiques, zones humides et cours d'eau, qu'il assurait déjà en dehors du territoire de Brest métropole

s'est vu ainsi confirmé. Des études et des travaux sont réalisés sous couvert de maîtrise d'œuvre du SBE selon un plan pluriannuel validé par les EPCI concernées.

La protection de la ressource

Dans un souci d'économie des moyens, Brest métropole et Eau du Ponant (délégataire « eau et assainissement » de la CAPLD) ont confié au Syndicat de bassin de l'Elorn la mise en œuvre et l'animation des arrêtés de déclaration d'utilité publique (DUP) pour l'instauration des périmètres de protection de leurs captages d'eau potable.

Le soutien d'étiage

Enfin, le Syndicat de bassin assure la gestion du soutien d'étiage de l'Elorn depuis le barrage du Drennec, qui permet de garantir le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques tout en sécurisant les importantes unités de production d'eau potable situées à l'aval et les interconnexions desservant tout le nord du département. Le soutien d'étiage sert à maintenir un débit d'objectif d'étiage en aval de l'usine de Pont Ar Bled, propriété de BM qui a délégué sa gestion à la SPL Eau du Ponant. Des liens étroits existent depuis de nombreuses années entre BM, Eau du Ponant et le SBE. Le SBE pilote par ailleurs la gestion des périodes d'étiage en lien avec les producteurs d'eau et les EPCI concernées (dont interconnexions).

Les relations avec le monde scientifique

Le SBE a collaboré avec le CEREMA pour la réalisation d'un suivi exploratoire de l'évolution des MES et de la turbidité de l'eau lors des phénomènes de crues sur la rivière de la Mignonne et de l'Elorn. Les premiers résultats provisoires ont été diffusés en 2024 (cf.ci dessous).

Enfin, le Syndicat de bassin de l'Elorn entretient des liens étroits avec les scientifiques du Conservatoire botanique National de Brest, facilités par la proximité géographique, dans le but de mieux connaître et de mieux protéger la biodiversité floristique.

Le lancement d'une étude spécifique sur l'eutrophisation de la rade de Brest pour 2026-2027 concrétise cette collaboration étroite avec le monde scientifique reconnu internationalement pour son expertise dans ce domaine.

Autour de la rade de Brest

Les relations avec le monde scientifique

Depuis plusieurs années, le Syndicat de bassin de l'Elorn et Brest métropole participent à des rencontres avec le monde scientifique, via notamment le comité de pilotage de la Zone Atelier Brest Iroise (ZABrI). Le périmètre d'étude de la ZABrI est la mer d'Iroise, la rade de Brest et ses bassins versants. Les problématiques sont variées, principalement centrées sur le continuum terre-mer et le déséquilibre du milieu marin soumis à des apports terrestres importants en nutriments et micropolluants, dont le plomb. Le SBE travaille en collaboration avec l'IUEM dans le cadre des projets MOQQA (Modeling land-sea ecosystem trajectories through Qualitative and Quantitative Approaches for eutrophication issues) et ECOFLUX-Bretagne portés.

En InterSage

Les relations avec les SAGE voisins

Sud Elorn :

Les techniques d'animation et les modalités d'actions mises en œuvre par le SBE et l'EPAGA convergent dans plusieurs domaines : bocage, agriculture (PAEC Aulne-Elorn), biodiversité, suivis scientifiques, cahiers des charges techniques, soutien d'étiage, etc...

Sous l'impulsion du Préfet du Finistère, le SBE, BM et l'EPAGA portent le projet TerraRade pour lutter contre les pollutions physico-chimiques, bactériologiques et phytotoxiques qui affectent la rade de

Brest, qui constitue l'exutoire commun de l'Aulne et de l'Elorn, et impactent fortement certaines activités économiques.

Nord Elorn :

Le nord Finistère est découpé en 3 SAGE : l'Elorn, le Bas Léon et Léon-Trégor. Ils sont couverts par des EPCI communes mais partagent également certaines similarités comme les cultures sous abris et des caractéristiques géologiques, hydrogéologiques et hydrologiques proches. Les réseaux d'eau potable de ces 3 territoires sont interconnectés pour permettre la sécurisation de l'alimentation de plus de 350 000 habitants et le respect des débits réservés. Une étude HMUC sera lancée en InterSage pour le Nord Finistère.

Notons aussi que le Syndicat de bassin de l'Elorn a monté un partenariat avec des structures porteuses des SAGE du Nord et du Sud pour l'organisation des concours agricoles des pratiques agroécologiques. Ces actions sont utilisées comme support de communication auprès du monde agricole et favorisent les synergies entre les différents acteurs.

Au niveau départemental

Le SBE est membre du COPIL Finistère eau potable 2030 et a signé la charte eau potable du département. Il est également membre du COPIL du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) du Finistère. Dans ce cadre, le SBE a porté, en 2025, les études sur les risques de défaillance de la retenue du Drennec et sur l'optimisation de sa gestion.

D'autre part, le SBE gère, par délégation du Conseil Départemental du Finistère, les espaces naturels sensibles (ENS) du Département sur les communes de Sizun et Commana.

Au niveau départemental, régional, national

La CLE du SAGE de l'Elorn ou le Syndicat de bassin de l'Elorn sont représentés dans divers réseaux d'échanges ou participent régulièrement aux réunions et groupes de travail de plusieurs structures départementales et régionales, telles que la CAMAB (Cellule d'Animation des Milieux Aquatiques et de la Biodiversité) du Finistère, l'APPCB (Assemblée permanente des présidents de CLE de Bretagne), le CRESEB (Centre de ressources et d'expertise sur l'eau en Bretagne), l'OEB (Observatoire de l'environnement en Bretagne), l'ABB (Agence Bretonne de la Biodiversité), l'ATBVB (Association des techniciens de bassins versants bretons) ou encore l'Assemblée nationale des élus de bassins (ANEB).

Le Syndicat de bassin de l'Elorn est également membre des comités de pilotage des différents sites Natura 2000 présents sur son territoire (Rade de Brest, Monts d'Arrée...).

1.5 Articulation SAGE Elorn / Contrats territoriaux / Accords de territoires

Le contrat territorial de bassin versant, copiloté avec Brest métropole, s'est achevé en 2019, il avait pour but de mettre en œuvre les prescriptions et préconisations du SAGE. Ce contrat était financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les actions étaient également financées par la Région Bretagne et le Conseil Départemental du Finistère.

2. Programme d'actions pluriannuel de la CLE du SAGE Elorn

Cette feuille de route intègre les priorités d'actions sur la période 2026-2027 et devra être mise à jour en 2027 pour la période 2028-2030. Ce programme d'actions précise les échéances des actions et leurs acteurs.

2.1. Chantiers prioritaires de la CLE

Le SAGE Elorn est décomposé en 1 masse d'eau plan d'eau (retenue du Drennec), 6 masses d'eau rivières (Penfeld, rivière de Kerhuon, Elorn amont, Elorn aval, Mignonne et rivière de l'Hôpital-Camfrou), 2 masses d'eau de transition (estuariers de l'Elorn et de Daoulas) et 1 masse d'eau côtière (rade de Brest). Les masses d'eau sont classées en bon état ou avec des objectifs d'atteinte de bon état pour 2027 pour la période 2022-2027 du Sdage. Cependant, la consultation sur l'état des lieux 2025 a mis en évidence la difficulté de classer la rade de Brest. En effet, de nombreux dysfonctionnements des écosystèmes sont constatés et notamment de l'eutrophisation avec la présence de microalgues toxiques et d'ulves avec des conséquences sur les activités économiques comme la pêche à la coquille ou la conchyliculture. Sur certains bassins versants, le bon état est d'ores et déjà atteint et des masses d'eau (Elorn) devraient l'atteindre d'ici 2027 mais il reste des doutes, notamment, sur la rade de Brest. Les principaux problèmes sont liés à l'apport de nutriments (flux estimé à 81 T/an pour le phosphore et 26 000 T/an pour les nitrates) par les bassins versants avec une origine humaine via l'assainissement (même si minoritaire) et une origine agricole via les fertilisants et les rejets de serre. Les autres sujets de préoccupation sont liés à l'érosion des sols du fait de l'augmentation des cultures érosives comme la pomme de terre, aux contaminations fécales (même si non prises en compte dans l'évaluation de l'état des lieux) d'origines agricole et humaine ou encore aux rejets d'eaux de drainage des serres. Le risque lié à des pollutions accidentelles est encore présent comme en 2023 avec le dépôt de plainte du SBE suite à un débordement de cuve à lisier ayant entraîné une mortalité piscicole. Le changement de pratiques agricoles sur le territoire, avec une diminution des élevages laitiers, une augmentation de la part de céréales dans la SAU et une augmentation de la culture de pommes de terre, questionne sur le maintien des eaux en bon état. Plusieurs épisodes de coulées de boue ont eu lieu en 2024 et 2025 avec des impacts sur le milieu et spécifiquement sur l'Elorn, une des principales rivières à saumon de Bretagne disposant de suivis régionaux avec sa station de comptage de Kerhamon.

D'un point de vue quantitatif, la sécheresse de 2022 a mis en évidence la vulnérabilité du Nord Finistère face à son alimentation en eau potable et l'intérêt des interconnexions existantes en lien avec le soutien d'étiage de la retenue du Drennec. Au vu notamment du développement démographique des territoires et des perspectives d'évolution démographique et du développement économique, il est indispensable de réaliser une analyse commune, à l'échelle des 3 SAGE afin d'avoir les mêmes bases de réflexions et des visions partagées à l'échelle des différentes EPCI.

Le périmètre du SAGE de l'Elorn concentre de nombreux réservoirs de biodiversité : sites Natura 2000 de l'Elorn, parc naturel régional d'Armorique, cours d'eau, zones humides, bocage, prairies remarquables, landes et tourbières. Au-delà de leur rôle essentiel pour la biodiversité, ces milieux constituent des infrastructures naturelles indispensables au bon fonctionnement du grand cycle de l'eau. Les mutations agricoles en cours en lien avec la diminution de l'élevage pâturant au profit de systèmes de cultures entraînant l'arasement de haies, la conversion de prairies en culture, l'augmentation des usages d'intrants, etc. peuvent fragiliser ces écosystèmes. Il est donc indispensable de suivre leur état de santé et de déployer des actions pour assurer leur protection.

A partir de ces constats, la CLE et sa structure porteuse prévoient une feuille de route organisée autour de 5 démarches structurantes et d'actions ciblées sur les enjeux du SAGE. **Les démarches structurantes pour la feuille de route 2026-2030 sont la réalisation de l'étude HMUC, la mise à jour de l'état des**

lieux du SAGE, le suivi du programme TerraRade, la mise en œuvre des programmes d'actions sur la problématique de l'érosion et la préservation des milieux.

2.2. Démarches structurantes

2.2.1 Définition des volumes prélevables

L'un des enjeux du SAGE est la disponibilité de la ressource. Cet enjeu est présent sur le territoire depuis les années 1970 et a été solutionné, pour partie, par la création du barrage du Drennec au cœur des Monts d'Arrée. Ce soutien d'étiage utilisé au départ pour permettre l'alimentation en eau potable des habitants de l'agglomération brestoïse, sert maintenant à garantir l'accès à l'eau potable d'environ 300 000 habitants et à sécuriser le Nord Finistère via les interconnexions. La sécheresse de l'année 2022 a montré qu'il existe un manque de connaissance sur l'adéquation réelle entre les besoins et la ressource, sans oublier le milieu, le tout dans un contexte de changement climatique. Les Sage sont également confrontés à une évolution croissante de la démographie ainsi qu'aux besoins accrus des industriels et des agriculteurs. Une étude HMUC va donc être lancée en InterSage avec les Sage Bas-Léon et Léon-Trégor avec un financement Agence de l'Eau et région Bretagne. Dans un 1^{er} temps, seule sera abordée la partie hydrologie, usages, climat. Pour la partie usages, le SBE établira un état des lieux de l'existant et avec une prestation complémentaire de l'ADEUPa pour mieux cerner les usages eau potable soumis à redevance. Celle-ci prévoit ainsi une discrimination par typologie des usagers mais aussi avec analyse des tendances d'évolution par usage et par localisation (cf. exemple en annexe).

Pour la partie hydrologie, climat, un cahier des charges a été réalisé conjointement avec les 3 SAGE et validé par les responsables techniques de l'AELB, l'OFB, la DREAL, la Région, la DDTM. La consultation va être lancée en fin d'année 2025 pour une réalisation courant 2026 (estimation entre 12 et 18 mois). Des COTECH et COPIL sont prévus afin de mobiliser les acteurs et valider certaines décisions. En parallèle, une formation aux élus sera menée afin de les acculturer au sujet.

Le volet Milieu sera engagé par la suite avec la rédaction d'un cahier des charges nourris des retours d'expérience des autres SAGE. Le but final de l'étude HMUC étant de pouvoir déterminer des volumes prélevables par unités de gestion, de définir les actions à réaliser pour diminuer les prélèvements à horizon 2030 et de vérifier la bonne adéquation des débits caractéristiques comme les débits minimums biologiques, les débits d'objectif d'étiage. L'étude devra permettre de répondre aux exigences du Plan Eau du gouvernement demandant aux CLE de diminuer de 10% les prélèvements d'eau sur leur territoire.

Des réunions seront organisées pour partager les résultats en CLE mais également plus largement aux élus en charge des politiques de l'eau et de l'aménagement, aux partenaires économiques (industries consommatrices d'eau), au monde agricole, aux associations environnementales, ... pour engager une concertation permettant la définition des volumes prélevables sans oublier l'étude socio-économique.

2.2.2 Etat des Lieux du SAGE / révision potentielle

Le décret du 2 décembre 2024 précise la mise en révision des SAGE : au moins tous les 12 ans à compter de la dernière date d'approbation du schéma, la CLE met à jour l'état des lieux et, sur cette base, délibère sur l'opportunité de procéder à la révision totale du schéma (article R.212-44-1 du code de l'environnement). Il sera donc nécessaire de procéder à la mise à jour de l'état des lieux du SAGE de l'Elorn au plus tôt. Cependant il semble indispensable d'y intégrer les résultats de l'analyse HMUC et la définition potentielle de nouveaux DOE, volumes prélevables...

Cet état des lieux déterminera l'opportunité de faire une modification, révision partielle ou totale du SAGE, le tout en lien avec les services de l'Etat et l'Agence de l'eau.

Dans le cas où le report de la mise à jour de l'état des lieux est accepté, celui-ci devrait être enclenché fin 2027-début 2028 et mobilisera pleinement la cellule d'animation du SAGE.

2.2.3 TerraRade

En 2018, le Préfet du Finistère, face au constat de la dégradation de la qualité des eaux de la rade de Brest, a sollicité Brest métropole, le Syndicat de bassin de l'Élorn, et l'Établissement public d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA) pour la mise en place d'un programme de travail pour l'amélioration de la qualité des eaux et de la biodiversité de la rade de Brest, à l'échelle de son bassin versant. Les trois structures ont ainsi travaillé à la structuration et la mise en œuvre d'une démarche de contrat territorial dénommé « TerraRade », en mobilisant largement les acteurs du territoire impliqués sur ces enjeux de la qualité de l'eau et des usages tributaires. Cette mobilisation s'est concrétisée fin 2021 par un arrêté préfectoral, instaurant un comité de baie pour la préparation d'un contrat de baie Rade de Brest. Depuis lors TerraRade a travaillé de façon collaborative afin d'installer la gouvernance de ce projet, valider un diagnostic environnemental sur l'état de la rade et lancer une concertation large des acteurs du territoire pour la réalisation d'un premier programme d'actions.

Période 2026–2028 — Développer la connaissance, préfigurer des solutions opérationnelles et renforcer le rôle d'interface

Étude sur l'eutrophisation et ses impacts

Il s'agit de mener une étude scientifique et opérationnelle sur l'eutrophisation de la rade et ses impacts (qualité physico-chimique, blooms d'algues, mortalités, effets sur les habitats et sur les filières conchylicoles/pêche). Cette étude alimentera un diagnostic partagé des sources de pollution impliquant scientifiques, collectivités, services de l'État, filières agricoles et acteurs de la mer. Cette étape de recherche action permettra de construire un plan de remédiation consolidé, étayé scientifiquement et partagé par l'ensemble des acteurs.

Zones pilotes

Cette action vise à expérimenter et mesurer sur une échelle pertinente (sous bassin versant de la rade présentant des caractéristiques, activités, impacts propices à la concentration d'efforts) un programme d'action co-construit avec une gouvernance locale. Deux zones sont ciblées : la *Baie de Daoulas* et le *bassin versant du Vernic*. Ces sites serviront de terrains d'expérimentation pour la concertation des acteurs, pour l'élaboration de méthodes d'action et de solutions, pour le suivi d'indicateurs pertinents et le fonctionnement de la gouvernance. Ce travail resserré permettra de travailler avec la même typologie d'acteurs que sur l'ensemble du programme TerraRade mais sur un périmètre géographique restreint, puis de capitaliser sur les outils et les résultats afin de les adapter et les répliquer à l'ensemble du territoire d'intervention.

Connaissance et diagnostics des systèmes d'assainissement

Cette action doit permettre de dresser un état des lieux sur les problématiques liées à l'assainissement collectif et non collectif (gestion des unitaires et débordements, branchements sur le pluvial, points noirs de l'assainissement autonome, performance des STEP, ...), au regard de leurs impacts sur la qualité des eaux de la rade. Ce travail de synthèse d'inventaire et de cartographie permettra d'interroger les programmes pluriannuels des EPCI compétents en matière d'assainissement en les croisant avec la localisation et la temporalité des pollutions et blooms d'algues opportunistes. Cette démarche poursuit la volonté d'accompagner les collectivités et de s'inscrire dans l'outil contrat de territoire du 12ème programme de l'agence de l'eau.

Plans de transition agroécologique

Il s'agit ici de travailler sur les questions agricoles en co-construisant avec les têtes de réseaux et les exploitations agricoles des plans de transition pour préserver la ressource en eau. Au cours de cette période 2026-20230, TerraRade déclinera les actions de préfiguration pour la gestion durable et la

valorisation économique du bocage, pour favoriser son maintien et son développement. Des assises de l'agroécologie seront organisées pour promouvoir et trouver les leviers aux pratiques de restauration des sols (pratiques de conservation des sols, mise en place de couverts végétaux, réduction du travail mécanique, etc.) et accompagnera l'engagement de Brest métropole et Eau du Ponant dans un appel à projet avec *Terres de Sources* concernant la réduction des usages d'intrants (engrais, phytosanitaires) sur les aires de captage (accès privilégié à la restauration collective et mise en œuvre de PSE pour les exploitants engagés dans la démarche).

· **Réduction des rejets liés aux serres**

Suite à l'état des lieux réalisés en 2024 et 2025, des mesures spécifiques seront testées pour les exploitations à risque avéré de rejet de purge au milieu : tester des systèmes de filtration des eaux de purge, déployer des pratiques d'épandage efficaces et optimiser les traitements en amont sur les eaux de forage ou en aval avec la récupération totale des eaux de drainage ultimes afin de supprimer les pertes de nutriments vers les cours d'eau.

2028–2030 : Capitalisation, essaimage et extension

· **Généralisation des outils et résultats pilotes**

Le travail engagé au sein des deux zones pilotes (Baie de Daoulas et Vernic) sera valorisé, capitalisé et permettra ainsi de déployer et adapter à l'ensemble du bassin versant les méthodes, outils et enseignements : protocoles de surveillance, solutionnement des problématiques liées à assainissement et au ruissellement, pratiques agricoles, réduction des impacts sur activités économiques et sur le milieu...

· **Elaboration d'un second programme d'action et d'un tableau d'indicateurs**

De manière plus générale, un second plan d'actions opérationnel devra être engagé suite aux actions de préfiguration et de connaissance sur la base d'une nouvelle phase de concertation avec les acteurs du territoire, les autorités compétentes et les partenaires financeurs. Ce programme devra être évalué dans le temps sur la base d'un tableau d'indicateurs à co-construire. L'ambition sera de déployer sur un long terme un programme opérationnel visant à une diminution mesurable des pollutions, flux de nutriments et de sédiments vers la rade avec des objectifs quantifiés, des indicateurs de suivi environnementaux, avec des échéances tant sur les indicateurs que sur le déploiement effectif des actions.

· **Résorption des problématiques d'assainissement**

Sur la problématique assainissement et suite à la synthèse élaborée, il s'agira d'intensifier les travaux de résorption des dysfonctionnements d'assainissement identifiés : priorisation des interventions, mobilisation des EPCI, financements et contractualisation (financeurs, collectivités et opérateurs).

· **Généralisation des pratiques agricoles à faible impact**

Concernant le volet agricole, le travail initié sur la période précédente permettra de déployer un plan d'actions efficient en accompagnant massivement la diffusion des pratiques agricoles favorables à la ressource en eau. Cela pourra notamment se décliner en appuis techniques, dispositifs d'incitation et évaluation des performances environnementales des exploitations engagées.

2.2.4 Programme d'actions sur la problématique de l'érosion des sols

Les importants transferts de matières en suspension (MES) vers les zones estuariennes, dus à l'érosion des sols, sont la cause d'importantes perturbations des activités et équilibres du milieu marin. De plus, lors d'épisodes pluvieux intenses, ils affectent le fonctionnement des usines de potabilisation de l'eau (traitement des MES et des pesticides adsorbés), ils entraînent également le colmatage de frayères, la chute du taux d'oxygène dissous dans les cours d'eau et le lessivage de pesticides. Des suivis réalisés en

rade de Brest ont mis en évidence la présence de pesticides à la suite de crues. Le développement de méthodes de culture qui déstructurent les sols, telles que le tamisage avant semis de pomme de terre, sont à surveiller, de même que la perte de surfaces en prairies sur le territoire au profit des grandes cultures. Les partenariats engagés avec le groupement de producteurs Bretagne plants, sur la recherche de nouveaux itinéraires techniques de production de pommes de terre, pour limiter les phénomènes d'érosion, sont à poursuivre.

La carte en annexe montre le risque érosif du territoire (issu d'un travail supervisé par le SBE en 2020, en lien avec la prescription M8 du PAGD du SAGE). Depuis plusieurs années, des coulées de boue sont observées au printemps lorsque les champs sont mis en culture donc à une période à fort risque érosif. Cependant, en lien avec le changement climatique et les épisodes de pluies intenses observées en automne, associés aux sols nus après récolte de la pomme de terre, de nouveaux épisodes d'érosion des sols sont observés. Suite à ce constat, les maires concernés ont adressé un courrier au Préfet du Finistère rappelant que les coulées de boue se multiplient, que 1/3 de la SAU est implantée en pommes de terre sur une rotation de 5 ans, sur un territoire à risque érosif avéré. Ils demandent une mobilisation des acteurs agricoles et un soutien fort de l'Etat pour lutter contre l'érosion. Ces demandes ont été amendées par une motion de la CLE en octobre 2025 incluant le souhait de voir la mise en place d'outils réglementaires. Le suivi des coulées de boue permet d'ores et déjà de prioriser les réalisations de talus et haies sur les exploitations concernées.

D'autre part, depuis quelques années, des suivis scientifiques ont été mis en place entre le SBE et le Céréma : installation de sonde de mesure en continu sur l'Elorn à Pont ar Bled et sur la Mignonne à Pont Mel, corrélation entre la mesure de turbidité et les concentrations en matières en suspension (MES), calcul de flux. Ces premiers résultats montrent des flux de l'ordre de 500 à 7 000 tonnes de MES transportées/mois sur l'Elorn et autour de 100 à 1 000 tonnes/mois sur la Mignonne. Le SBE souhaite poursuivre les suivis ponctuels de MES à l'aval des principales rivières et continuer à exploiter les résultats des suivis en continu des sondes de turbidité. Des mesures de pesticides sont également prévues sur les bassins n'ayant pas de suivi pour permettre d'identifier les molécules apportées par les MES et arrivant en rade de Brest. Ces suivis pourront servir de base à une concertation avec les exploitants agricoles des territoires à risque et Bretagne Plants. La bonne dynamique engagée dans le cadre du programme Breizh Bocage, avec l'augmentation à 10 km/an des linéaires de haies et talus aidée par la Région Bretagne et les EPCI, mérite également d'être étendue pour la création de bocage sans oublier la protection des haies et talus existants pour maintenir leur qualité biologique et écologique.

2.2.5 Préservation des milieux

La préservation et la restauration des milieux aquatiques et naturels constituent un enjeu prioritaire, tant pour la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, que le maintien de la biodiversité sur un territoire riche de 1 100 km de cours d'eau, de 5 500 ha de zones humides, et de plusieurs sites NATURA 2000 (Elorn, Rade, Monts d'Arrée).

Zones humides

Les inventaires des zones humides réalisés sur le territoire ont permis d'engager une politique d'intégration systématique de ces espaces dans les documents d'urbanisme et leur prise en compte dans les projets d'aménagements agricoles ou urbains. Les zones humides du SAGE ne sont, globalement, pas en mauvais état et protégées dès le 1^{er} m² par une des règles du SAGE. Une part importante des zones humides du territoire est constituée de prairies, à propos desquelles une accélération du phénomène d'abandon et d'enfrichement a été constatée. Face à ce processus, l'accompagnement des systèmes agricoles par une animation appropriée reste tout à fait pertinent. La préservation des landes et tourbières en tête de bassin versant est également un enjeu important sur notre territoire. Ces écosystèmes jouent un rôle essentiel dans le stockage, la régulation et la

purification de l'eau. Ils représentent également des réservoirs de biodiversité, abritant des espèces végétales (*Drosera rotundifolia*, *Hammarbya paludosa*...) et animales (courlis cendré, busards...) spécifiques. Enfin, les tourbières stockent d'importantes quantités de carbone, et les préserver contribue à la lutte contre le changement climatique.

Cours d'eau

La même démarche s'avère indispensable pour maintenir les cours d'eau du territoire en bon état écologique. Leur préservation constitue un enjeu majeur pour les milieux aquatiques tant sur plan de l'hydromorphologie que du bon écoulement des eaux. Leur bon état contribue également au bon fonctionnement des zones humides (relation nappes souterraines - cours d'eau). Afin de préserver les fonctionnalités des cours d'eau et de restaurer ou améliorer leur morphologie des actions sont programmées : gestion de la végétation rivulaire et des gros embâcles, restauration des berges dégradées, renaturation de cours d'eau, etc.

La restauration de leur continuité écologique est le 2^{ème} enjeu pour les cours d'eau des bassins versants de l'Elorn, de la Rivière de Daoulas et du Camfrout où environ 500 obstacles ont été recensés :

- 30 à 40% d'entre eux ont fait l'objet d'aménagement depuis 2007 ; la plupart des petits obstacles (chute d'eau < 50 cm)
- une trentaine de gros obstacles identifiés dont près de la moitié en liste 2 et 45% aménagés ou supprimés depuis 2012.

Les ouvrages en liste 2 sont traités en priorité et, dans la mesure du possible, de l'aval vers l'amont. Toutefois, certains obstacles situés sur des cours d'eau classés en liste 1 ou non classés pourront faire l'objet de travaux selon les opportunités : obstacles totaux situés sur l'aval des cours d'eau et empêchant leur recolonisation ou le renouvellement des populations (après un épisode de pollution par exemple) ou bloquant le transit sédimentaire.

La préservation de la biodiversité

Les actions de préservation des milieux naturels, en particulier des zones humides, contribuent directement au maintien de la biodiversité. Les travaux de continuité écologique mais également l'entretien régulier des rives et des berges bénéficient aux espèces emblématiques, comme le Saumon atlantique et l'Anguille (espèce en danger critique d'extinction au niveau européen). Ces travaux et entretiens sont d'autant plus importants avec l'intensification de certains phénomènes climatiques du fait du changement climatique. Concernant la Loutre d'Europe, espèce emblématique de notre territoire, le suivi réalisé par pièges photographiques confirme sa présence bien établie. Toutefois, plus d'une vingtaine d'ouvrages routiers situés sur le bassin versant de l'Elorn représentent encore aujourd'hui un risque élevé de collision.

2.3. Actions ciblées sur les enjeux du SAGE

2.3.1 Les missions de la structure porteuse du SAGE

La CLE a confié la mise en œuvre du SAGE au Syndicat de bassin de l'Elorn, qui en est la structure porteuse et opérationnelle.

Animation

Le Syndicat a notamment en charge la préparation, l'organisation, l'animation des réunions ainsi que le rendu et la mise en œuvre des décisions prises par la CLE. Dans ce cadre, la cellule d'animation assure l'instruction des dossiers IOTA pour les avis de la CLE au regard des enjeux du SAGE. Les réunions de CLE se tiendront environ une fois par trimestre, soit 4 réunions/an. La cellule d'animation participe également aux réunions de l'APPCB, organise des groupes de travail thématiques et supervise les différentes actions du Sage.

Communication, sensibilisation

Le Syndicat intervient auprès des élus du territoire sur toute question ayant trait à ses missions : érosion des sols, qualité de l'eau (eutrophisation, contaminations bactériologiques, etc.), préservation des zones humides et cours d'eau, gestion quantitative, animation du site Natura 2000 de la rivière de l'Elorn, protection des captages d'eau potable, gestion des espèces exotiques envahissantes, etc.

Il mène également des actions de sensibilisation et de communication auprès des scolaires, du grand public et des différents acteurs du territoire sur les enjeux de la gestion qualitative et quantitative de l'eau, de la préservation des milieux aquatiques et naturels et de la pollution plastique.

Dans le cadre du 12^{ème} programme, les actions de communication et de sensibilisation se feront principalement à destination des élus et plus particulièrement auprès des nouveaux élus suite aux élections municipales de 2026 et au cours de l'étude HMUC. Les réunions à thèmes et les visites de terrain seront privilégiées.

Suivi des milieux et de la qualité de l'eau

En partenariat avec Brest métropole, le Syndicat assure le suivi de l'évolution de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la rade de Brest. Les données recueillies sont mises à disposition des différents acteurs du territoire et du public, notamment par le biais de son site internet. Toutes les données sont bancarisées dans l'outil Naïades.

Le suivi a été revu pour correspondre au mieux aux attentes de la CLE et sera effectif en 2026. Des réunions entre BM et le SBE ont permis de faire évoluer les suivis pour être en adéquation avec les besoins du territoire, suite à un état des lieux réalisé en 2025. Le suivi a ainsi évolué, au fil des années, de l'évaluation des pollutions diffuses à la caractérisation de l'érosion des sols et à la recherche de l'origine des contaminations bactériologiques.

Suivi et évaluation des actions

Le Syndicat rend compte annuellement de la mise en œuvre du SAGE auprès de la CLE au travers du bilan annuel des programmes d'action du SAGE.

2.3.2 Le programme d'action en lien avec les orientations du SAGE de l'Elorn

Les principales orientations du SAGE de l'Elorn et les objectifs qui leur sont attachés sont les suivants :

- **Enjeu qualité des eaux et les usages qui en sont tributaires :**

La lutte contre les pollutions bactériennes

La problématique bactériologique a été mise en avant du fait de dysfonctionnements de réseaux et systèmes d'assainissement et de contaminations d'origine agricole, le tout ayant des impacts sur les usages économiques en rade de Brest et notamment la conchyliculture. Des Profils de Vulnérabilité Conchylicoles (PVC) ont été réalisés sur le territoire du SAGE. Le dernier en date concerne l'estuaire de l'Elorn. Un COPIL s'est tenu en 2024 et des compléments sont en cours d'acquisition afin d'aboutir à un plan d'actions concerté et validé par les différents acteurs. Les actions prévues dans les autres profils se doivent d'être mises à jour. Les suivis complémentaires au réseau de surveillance REMI de l'Ifremer seront poursuivis afin d'identifier rapidement les dysfonctionnements, que ce soit ceux provenant de l'assainissement ou des activités agricoles, pour agir efficacement et rapidement sur les sources. Pour exemple, de mauvais résultats ont été identifiés sur un point de suivi et un travail est en cours avec Eau du Ponant afin d'en identifier la source. Ce suivi analytique prospectif, le suivi des Profils de Vulnérabilité Conchylicole (PVC) et les actions mises en œuvre sont à poursuivre activement.

De front avec les actions visant l'assainissement, une réduction des sources de contaminations d'origine agricole s'avère indispensable pour respecter les normes de qualité. L'appui réglementaire fourni par le programme d'actions de la Directive nitrate pour la résorption des points d'abreuvement au cours d'eau concourt à la réalisation de cet objectif ; elle nécessite cependant une animation territoriale importante

pour inciter les éleveurs à s'engager dans la démarche, qui doit parallèlement intégrer les fuites aux sièges d'exploitations.

La lutte contre les pollutions accidentelles

Malgré les efforts réalisés pour mieux sécuriser les activités sur le territoire du SAGE, le risque de pollution accidentelle, clairement identifié dans le SAGE, reste bien présent. Il est primordial de poursuivre et amplifier la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs du territoire dans les démarches de sécurisation active et passive des installations à risque. Ces pollutions accidentelles ont des impacts sur la production d'eau potable mais également sur la faune et la flore des cours d'eau.

Le suivi des prescriptions des arrêtés de DUP des Périmètres de Protection de Captage (PPC) permet de lutter contre les pollutions accidentelles sur ces délimitations. De plus, des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) doivent être réalisés par les 3 EPCI afin d'établir les dangers et risques associés au niveau de la ressource et des programmes d'actions ciblées. Cette connaissance est importante et permettra d'anticiper le risque de pollutions accidentelles sur les aires d'alimentation des captages. Une action particulière sera portée au bassin versant de la retenue du Drennec de par son importance dans la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, la présence de truites fario de souche "Elorn" et sa fragilité en cas de pollution diffuse ou accidentelle. Le SBE poursuivra par ailleurs sa veille foncière et sa politique d'acquisition sur ce bassin. Le SBE s'impliquera dans la réalisation des PGSSE ressource sur le territoire des 3 EPCI.

La réduction des phénomènes de prolifération de phytoplancton et d'algues vertes en rade de Brest, par réduction des flux d'azote du bassin versant

La réduction des flux d'azote en provenance du bassin versant est une action de longue haleine, menée avec constance depuis l'entrée en vigueur du SAGE ; elle a donné des résultats (la concentration en nitrates dans l'Elorn est passée de 40 mg/L en 2000 à moins de 25 mg/L en 2024). Elle doit être poursuivie non seulement au regard des objectifs du SAGE mais aussi des problématiques persistantes rencontrées en rade de Brest. A cet égard, il importe de souligner la nécessité de raisonner en termes de flux et non pas uniquement de concentrations pour les enjeux touchant la rade. Le projet TerraRade permettra de déterminer plus précisément les actions nécessaires.

L'amélioration de la collecte et du transfert des eaux usées et des eaux pluviales pour l'ensemble des collectivités

La production conchylicole représente un enjeu important en rade de Brest, qui dépend comme la baignade, de la bonne qualité bactériologique des eaux. La réduction des contaminations depuis les bassins versants reste un objectif majeur pour maintenir ces activités. Les objectifs ambitieux fixés par le SAGE sont encore loin d'être atteints, mais une amélioration a été constatée sur l'estuaire de Penfoul par exemple.

Le bassin versant de la rade de Brest est caractérisé par l'importance de l'imperméabilisation des sols et de la population urbaine à proximité du littoral. La stricte limitation des fuites dans le milieu par saturation, dysfonctionnement ou inadéquation des installations doit être réaffirmée comme la condition du maintien des usages récréatifs et économiques en rade de Brest. La délégation des services publics « eau et assainissement » de BM et de la CAPLD à la société publique locale Eau du Ponant permet d'appréhender plus globalement et efficacement la problématique du « petit cycle de l'eau » sur la frange littorale de la rade, notamment dans le cadre de la mise en place des schémas directeurs de l'assainissement de ces deux collectivités.

Cette volonté d'amélioration est également alimentée par les problématiques de gestion des eaux de ruissellement urbain, dans un contexte climatique changeant et des intensités pluviométriques de plus en plus marquées. Des travaux conséquents ont déjà été menés dans le centre-ville de Brest permettant la déconnection des eaux pluviales du réseau unitaire, limitant ainsi les arrivées dans la station d'épuration de zone portuaire et les débordements d'eaux usées. La CLE est également vigilante lors de

l'instruction de dossier d'aménagement et de la prise en compte de l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

La réduction des pollutions par les micropolluants et pesticides

Les ventes de produits phytosanitaires agricoles ne baissent pas au niveau national. Localement, le bassin versant du SAGE de l'Elorn, qui ne représente que 2% de la surface agricole utile (SAU) bretonne, est concerné par des productions agricoles très consommatrices de pesticides, qui utilisent environ 5,5% des produits vendus en Bretagne. Des actions fortes restent nécessaires, tant pour la réduction des usages de pesticides que pour la limitation de leur transfert vers les cours d'eau. Elles consistent notamment à promouvoir l'agriculture biologique et les techniques alternatives de désherbage et de conservation du sol. Une attention particulière est portée sur le développement de la culture des pommes de terre forte utilisatrice de produits phytosanitaires.

Concernant les usages non agricoles, les grandes avancées induites par la Loi Labbé pour la réduction de l'utilisation des pesticides par les collectivités et les particuliers ont porté leurs fruits.

- Enjeu qualité des milieux et aménagement du territoire :

Préservation de la biodiversité et les fonctionnalités des zones humides

L'intérêt des zones humides pour la gestion quantitative, pour la qualité des eaux (phénomènes épuratoires), pour la biodiversité n'est plus à démontrer et le Sage est vigilant à leur conservation que ce soit au sein des documents locaux d'urbanisme ou dans les projets agricoles ou urbains.

Préservation du bocage

Les différentes positions de la CLE montrent son intérêt pour la préservation, la restauration du bocage existant (estimé à 12 500 km sur le territoire) et pour la création de nouveaux linéaires. Il est important de limiter au maximum les arasements de talus et de les compenser le cas échéant, dans une logique de maintien de ses fonctionnalités essentielles.

Etat écologique de la rade et des cours d'eau

La restauration de la continuité piscicole mais aussi le maintien des débits favorisant la circulation des poissons migrateurs comme le saumon aquatique est indissociable de l'atteinte du bon état écologique des eaux douces et saumâtres. Les actions déjà entreprises sur les obstacles inventoriés vont donc se poursuivre (voir action structurante).

La lutte contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes, animales ou végétales, qui concurrencent les espèces indigènes et nuisent au fonctionnement des écosystèmes, représente l'autre objectif majeur pour la biodiversité, nécessitant la poursuite et le développement d'actions sur l'ensemble du territoire. Afin de limiter l'expansion des plantes exotiques envahissantes, le Syndicat de Bassin de l'Elorn a travaillé, entre 2013 et 2025, avec les collectivités de son territoire à l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion à l'échelle communale. Son accompagnement se poursuivra auprès des collectivités mais aussi des acteurs locaux (entreprises, associations, etc.) par le biais de formations à la reconnaissance et la gestion de ces espèces.

Afin de réguler les populations d'espèces exotiques envahissantes animales, une campagne de lutte collective est organisée annuellement sur le territoire du SAGE de l'Elorn.

- Enjeu préservation de la ressource et gestion quantitative :

Préservation de la ressource et gestion quantitative

La rivière Elorn est stratégique pour l'alimentation en eau potable du Nord Finistère, et la gestion concertée du soutien d'étiage par le barrage du Drennec, aiguillée par le changement climatique, s'avère cruciale pour garantir les débits minimums biologiques en fonction des usages. Cette démarche va être développée en interSage avec les SAGE du Bas Léon et de Léon-Trégor (voir les démarches

structurantes). Les débits minimums biologiques pourront potentiellement être revus à l'issue de cette étude.

En tant que Personne Public Associée (PPA), le SBE a été associé à la révision des SCoT des Pays de Morlaix et de Brest et a rendu un avis lors de leur révision. Les enquêtes publiques sont en cours et suite à leur adoption, des PLUi seront potentiellement modifiés. La CLE sera vigilante lors de ces révisions afin que les prescriptions des SCoT soient bien retranscrites, le tout en accord avec le règlement et le PAGD du SAGE. En effet, la gestion quantitative intègre aussi les notions d'infiltration dans les sols, de désimperméabilisation, de respect des zones humides mais également la prise en compte du bocage. Une vigilance particulière est donc appliquée lors de l'étude des dossiers IOTA soumis à déclaration ou autorisation loi sur l'eau.

2.4. Articulation du SAGE avec les procédures environnementales au niveau local, régional ou national

Avis sur les procédures réglementaires

Au-delà des saisines réglementaires de la CLE, notamment dans le cadre des dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, il est important que, de façon systématique, la CLE soit aussi saisie pour avis pour chaque dossier ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau, la préservation des milieux ou la gestion de la ressource en eau. La réalisation d'une étude HMUC permettra d'avoir les informations nécessaires à certaines prises de décision (notion de volumes prélevables). La gestion des eaux pluviales revêt également une grande importance. En règle générale, la structure porteuse de la CLE doit être impliquée le plus en amont possible dans les procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme ainsi que des dossiers IOTA du territoire. Enfin, la CLE doit être informée des dossiers concernant son territoire, qui ont pour objet une demande de financements publics dans le domaine de l'eau.

Appui technique (concertation SDAGE / PdM / PAMM / SCoT / SDAEP...)

L'expérience confirme l'intérêt d'associer la CLE très en amont des phases de validation des travaux d'élaboration des documents supérieurs de planification des politiques de l'eau et des milieux aquatiques et marins. Elle est ainsi en mesure de relayer plus efficacement les enjeux et problématiques du territoire méritant d'être pris en compte, et d'organiser un débat serein entre ses membres.

2.5. Accompagnement des démarches territoriales et synergie (contrats territoriaux (CT) – accords de territoire (AdT))

Le territoire du SAGE de l'Elorn étant considéré comme étant en bon état écologique, il n'est pas éligible aux contrats territoriaux ni aux accords de territoire. Cependant, du fait d'une dégradation de la qualité des eaux de la rade de Brest, le SAGE Elorn, via sa structure porteuse, accompagne le projet TerraRade qui pourrait constituer une opportunité d'un accord de territoire avec des actions relevant du petit cycle et du grand cycle de l'eau.

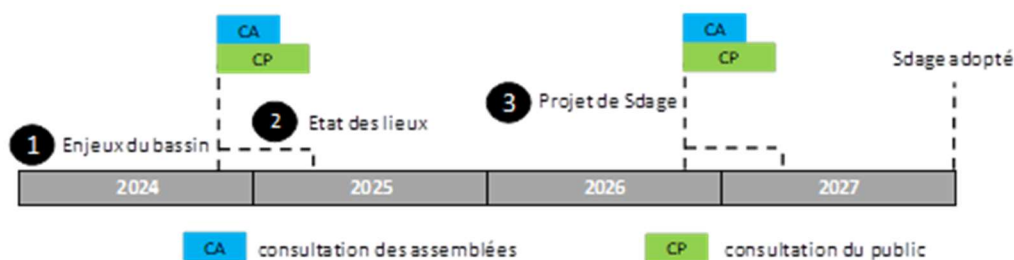
2.6. Cartographie des gouvernances du territoire

Cette cartographie sera réalisée courant de l'année 2026 pour une validation en CLE début 2027. L'adéquation entre les enjeux du territoire et les gouvernances déjà en place (cf. chapitres 1.2, 1.3 et 1.4) sera questionnée courant 2027 pour un achèvement de la cartographie des gouvernances fin 2027.

Elle sera présentée lors de la mise à jour de la feuille de route fin 2027.

2.7. Implication dans le cycle de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)

Calendrier de travail global du cycle 4 de la DCE :



Depuis 2024, la CLE a :

- Participé à la concertation technique sur l'état des lieux (de début décembre à fin mars 2025)
- S'est prononcée, au titre des assemblées réglementairement consultées, sur le projet des enjeux du bassin (de fin novembre 2024 à fin mars 2025)
- A émis un avis sur le volet stratégique du programme de mesures (de février à juin 2025)

La prochaine participation des CLE sera sur le projet de Sdage 2028-2033, dans le cadre de la consultation des assemblées qui se déroulera de fin novembre 2026 à fin mars 2027.

La cellule d'animation de la CLE étudiera le projet de Sdage 2028-2033 et proposera d'en débattre en CLE lors d'une réunion spécifique en février 2027. L'année 2026 sera consacrée à la formation des nouveaux élus pour une appropriation des enjeux du Sage et notamment sur le volet quantitatif via l'étude HMUC ainsi que sur les objectifs d'atteinte du bon état des différentes masses d'eau.

Travail de la CLE sur les périodes 2026-2028 et 2028-2030 :

2026-2028		2028-2030		
HMUC/sensibilisation des acteurs	Définition des Volumes prélevables	Etude socio-économique	Validation des volumes prélevables	
Avis sur le Sdage 2028-2036			Etat des lieux du Sage	Validation de l'état des lieux
				Modification/Révision ?
TerraRade Concertation - validation 2ème programme d'actions		TerraRade 2ème programme d'actions		
Erosion des sols /validation plan d'actions	Erosion des sols	Erosion des sols		
Préservation des milieux et biodiversité /validation stratégie d'intervention	Préservation des milieux et biodiversité	Préservation des milieux et biodiversité		
Actions ciblées du PAGD/stratégie de suivi de la qualité des eaux - stratégie bocagère	Actions ciblées du PAGD	Actions ciblées du PAGD		
Communication /sensibilisation ciblée vers les élus		Communication/sensibilisation		

Temps d'échange/validation en CLE

3. Calendrier et budget prévisionnel pluriannuel

	Détail de l'action	Actions Ponctuelle (P) / Récurrente (R)	Animation / Etude en Régie (ETP)	Prestation Etude / Travaux	Taux financement attendu	Taux Financement agence 12eme programme	Référence fiche action 12eme programme	Coût 2026/2028	Coût 2029/2030	Sollicitation CLE	
D é m a r c h e s s t r u c t u r a n t e s	Volumes prélevables	Etude Volets H, U,C	P	0,5	oui	80%	70%	100 000		2026 et 2027	
		Etude Volet M	P		oui	80%	70%	50 000		2028	
		Sensibilisation/concertation élus/acteurs	P	0,2	oui	80%	70%	10 000	10 000	2028 et 2029	
		Volumes prélevables	P		oui	80%	70%	5 000		2028	
		Etude socio-économique des VP	P		oui	80%	70%		?	2029	
	Révision du Sage	Etat des lieux et diagnostic	P		oui				120 000	2029 et 2030	
		modification du Sage	P		oui				50 000	2030	
		option révision partielle	P		oui				100 000	2030	
		option révision totale	P		oui				150 000	2030	
	TerraRade	Animation/communication/sensibilisation	R	1,1	non	73%			132 000	88 000	
		Etude Eutrophisation et zone pilotes	P	1	oui	75%	?	MAQ_4	335 000		Information
		Etude Serres	P		oui	50%	?		30 000		Information
		Etat des lieux assainissement	P	0,5		?	?		4 000		Information
		Filière bois energie	P	1	oui	40 à 60%			204 300		Information
		Concertation	P		oui				10 000		2027 et 2028
		2ème programme d'action	P		oui	?	?	Accord de territoire?		A définir	2028
	Erosion	Bocage	R		oui	60%	0%		Inclus pg BB	Inclus pg BB	Plan d'action 2026 ou 2027
		Suivi MES, pesticides	R	0,05	oui	50%	50%		31 260	20 840	
		Accompagnement agriculteurs/élus	R	0,1	non	20%	20%		11880	7920	
	Préservation des milieux et biodiversité	Animation/etude et communication ZH	R	0,25	oui	40%			37 200	24 800	Stratégie d'intervention 2027
		Cours d'eau restauration/entretien	R	1,05	oui	40%	de 0 à 40 %	MAQ_2	411 300	274 200	
		Cours d'eau études	P		oui	50%	50%		94 980	63 320	
		Cours d'eau travaux	P		oui	50%	50%		244 980	163 320	
		Biodiversité hors Natura 2000	R	0,275	oui				50 550	33 700	
	A c t i o n s c i b l é e s	Animation/coordination du Sage	CLE/APPCB /instruction IOTA...	R	1,9	non	80%	70%	TER_1	480 000	320 000
Communication / sensibilisation		Priorisation communication élus	R	0,1	oui	50%	40%	TER_1	109 500	73 000	NB 2026 (renouvellement CLE)
Suivi de la qualité de l'eau		Suivi prospectif serres pollutions accidentelles	R	0,25	oui	50%	50%	SUI_1	68 700	45 800	Stratégie de suivi 2026
		Suivi Lac drennec et affluents Elorn	R		oui						
		Acquisition données ruisseaux côtiers	R		oui	50%	50%				
		Suivi bactériologique	R		oui						
Bactériologie		finalisation PVC Elorn	P		non						Information
		màj PVC Penfoul + centre rade	P		non						
		Bilan assainissements	R		non						
		Diag exploitations agri	R	0,1	non	20%		11 880	7 920		
Animation agro-environnementale		Enjeux Azote, intrants, ...	R	0,25	oui	20%			92 700	61 800	
Bocage		Animation /sensibilisation	R	1	oui	65%			115 200	76 800	Stratégie bocagère 2026
		Travaux	R		oui	65%			345 000	230 000	
Captages	Suivi PPC	R	1,1	hors SBE				255 000	170 000		
	PGSSE, enjeux pollution accidentelle...	P	1	hors SBE				110 000		Information	
TOTAUX			11,725					3 350 430	1 841 420		